

C.1.1 AIDE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

1

SUPPRESSION DE DEMI-TOURS DES CARS SCOLAIRES



C1

NATURE ET OBJECTIFS DE L'AIDE

Travaux sur voirie communale destinés à supprimer des demi-tours effectués par les cars de transport.

BÉNÉFICIAIRES

Communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) situés hors périmètre de transports urbains (PTU).

MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Le versement de la subvention est fixé à 100 % du montant hors taxes des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale.

PIÈCES À FOURNIR

- délibération du Conseil municipal ou de la structure intercommunale,
- dossier technique et financier validé conjointement par la Direction des Transports et la Direction des Routes.

DIRECTION DE RÉFÉRENCE

Direction des Transports